Recettes budgétisées pour l'élection au Conseil des États 2023

Date de la remise du formulaire :	05.09.2023
Date du scrutin :	22.10.2023

Nom de l'organisation politique (nom, prénom, adresse, commune de domicile ou nom d'entreprise et siège social des acteurs politiques)

Les Indépendants vaudois

Total des recettes	CHF
Recettes provenant de libéralités monétaires	0
Valeur des recettes provenant de libéralités non monétaires	0
Recettes provenant de manifestations	0
Recettes provenant de la vente de biens et de services	0
Ressources propres monétaires	400
TOTAL	400

Date de la remise du formulaire :	05.09.2023
Date du scrutin :	22 10 2023

Libéralités anonymes et libéralités provenant de l'étranger
Les candidats au Conseil des États ne peuvent pas accepter les libéralités anonymes et celles provenant de l'étranger (sauf si ces dernières proviennent de Suisses de l'étranger).
Les libéralités litigleuses doivent, dans la mesure du possible, être restituées aux donateurs dans un délai de 30 jours suivant leur réception. Les modalités sont réglées aux art. 76h LDP et 18 OFipo.

om de l'organisation politique (nom, prénom, adresse, commune de omicile ou nom d'entreprise et siège social des acteurs politiques)

Les Indépendants vaudois

	Adverso Code Villo Pous Type de					Contribution Montant	
Identité de la personne physique / morale	Adresse	postal	Ville	Pays	Type de contribution	reçue ou promise	(CHF)
							0